

**RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE
EN LATIN ET EN GREC
Session 2025**

COMPOSITION DU JURY

Albane Karady, IA-IPR de lettres, présidente du jury
Carine Forest-Martin, professeure agrégée de lettres classiques
Muriel Lafond, MCF en langue et littérature latines, Université Côte d'Azur

L'ESSENTIEL

- La certification complémentaire LCA n'exige pas une expertise déjà constituée : elle accueille des enseignantes et enseignants d'horizons disciplinaires variés, dont la réflexion didactique est en cours de construction.
- Dossier écrit et épreuve orale se préparent ensemble : le dossier offre le point de départ de l'échange avec le jury.
- Une pratique régulière et progressive de la langue (« petit latin », « petit grec ») constitue un appui décisif pour atteindre le niveau attendu.

1. PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LCA, latin ou grec

Cette certification comporte deux options : latin, grec. Elle vise à favoriser, au sein des établissements scolaires, une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. Elle est réservée aux enseignantes et enseignants du second degré qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés ainsi que les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.

Cette certification concerne donc « des enseignants appelés à intervenir en complément du vivier des professeurs certifiés ou agrégés de Lettres classiques dans deux cas notamment :

- celui où il n'y a aucun professeur de lettres classiques dans l'établissement ;
- celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de lettres classiques, et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire. »

(Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité, Ministère de l'Éducation nationale, 2018)

À ce titre, la certification complémentaire LCA vise à attester non seulement des connaissances sur l'Antiquité, mais la capacité à enseigner la langue ancienne concernée et sa culture. Le jury doit donc vérifier simultanément la maîtrise linguistique, la culture antique, la connaissance des programmes et les compétences didactiques. Il n'attend toutefois pas une expertise déjà pleinement constituée : la certification marque l'entrée dans un nouveau champ du parcours professionnel et accueille une réflexion didactique en cours de construction.

2. LES ÉPREUVES

2.1. Le dossier écrit

Les attendus

Le dossier écrit, dont le jury prend connaissance en amont de l'épreuve, est généralement composé de cinq à dix pages. Il présente la formation universitaire et professionnelle de la candidate ou du candidat en faisant apparaître les éléments de son parcours qui témoignent de connaissances dans le domaine des langues et cultures de l'Antiquité. La candidate ou le candidat y expose également les motivations qui fondent sa démarche et son projet d'enseignement dans l'option choisie, latin ou grec. Une part substantielle du dossier est consacrée à la présentation d'un projet pédagogique précis, rapporté à un niveau de classe et inscrit dans les programmes en vigueur. Le choix des textes antiques et des autres supports doit être explicité, de même que les apprentissages visés et les activités proposées aux élèves. Le projet fait apparaître la place accordée à l'étude de la langue et à la traduction, dans leur relation avec la lecture, l'interprétation des textes et l'écriture. Il permet ainsi au jury d'apprécier la connaissance des attendus disciplinaires et la capacité de la candidate ou du candidat à concevoir un enseignement cohérent des LCA. Le dossier n'est pas évalué indépendamment de l'épreuve orale : il en constitue le point d'appui et les choix qui y sont présentés peuvent être repris ou approfondis au cours de l'entretien.

Conseils pour le dossier écrit

Les dossiers les plus solides mettent en avant, dans le parcours universitaire, tous les enseignements qui ont favorisé un apprentissage solide de la langue et de la culture antiques. Il est également conseillé d'insister sur les points qui, dans le cheminement professionnel, ont amené à vouloir enseigner le grec ou le latin et la manière dont cet enseignement est envisagé au sein de son établissement et en partenariat avec l'équipe éducative.

Les motivations gagnent à être formulées de manière précise et personnelle. Il ne s'agit pas de développer un propos général sur l'intérêt du latin ou du grec, mais de faire apparaître ce qui, dans le parcours des candidates et des candidats, fonde leur souhait d'enseigner la langue choisie.

Une attention particulière doit être portée au projet pédagogique présenté. Celui-ci doit être suffisamment circonscrit pour permettre au jury d'en saisir concrètement la mise en œuvre. Il conviendra donc d'identifier clairement le niveau de classe retenu, d'inscrire le projet dans les programmes correspondants et de préciser les textes et les documents retenus, ainsi que les apprentissages visés. Le projet ne doit pas prendre la forme d'une séquence excessivement développée : il s'agit plutôt de rendre lisibles des choix pédagogiques dont le candidat sera en mesure de rendre compte lors de l'entretien.

Le jury recommande enfin de ne faire figurer dans le dossier que des références, des textes et des démarches suffisamment maîtrisées pour pouvoir les expliciter. Le dossier constitue en effet le point de départ de l'échange : les éléments qui y sont présentés peuvent donner lieu à des questions destinées à apprécier les connaissances du candidat comme sa capacité à penser leur mise en œuvre dans l'enseignement. La préparation du dossier doit ainsi être envisagée en lien étroit avec celle de l'épreuve orale.

Une consultation régulière des programmes en vigueur permettra de concevoir un projet de séquence où l'approche des textes, celle de la langue dans ses divers aspects et la dimension culturelle seront articulées avec cohérence.

2.2. L'exposé oral et l'entretien

L'épreuve orale, d'une durée maximale de trente minutes, comprend un exposé de 10 minutes au plus, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée maximale de vingt minutes.

Les attendus de l'exposé

L'exposé, d'une durée de 10 minutes environ, prend appui sur le dossier transmis au jury, sans en constituer une reprise ou une lecture. La candidate ou le candidat dispose de ce premier temps pour présenter la cohérence de sa démarche et mettre en perspective les éléments de son parcours qui l'ont conduit à demander la certification. Il explicite sa conception de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité et doit revenir sur le projet pédagogique présenté dans le dossier afin d'en éclairer les choix.

Le jury attend un propos organisé, qui témoigne d'une réflexion personnelle sur les enjeux de cet enseignement et sur les apprentissages qu'il permet de construire. La capacité à prendre de la distance avec le dossier écrit pour en dégager les éléments les plus significatifs et porter sur eux un regard constructif et éclairé constitue à cet égard un attendu important.

Les attendus de l'entretien

L'entretien, d'une durée de vingt minutes, permet au jury d'approfondir les éléments apportés par le dossier et par l'exposé. Il vise d'une part à apprécier la maîtrise de la langue correspondant à l'option choisie. Les candidates et candidats doivent pouvoir mobiliser des connaissances en lexique, en morphologie et en syntaxe, et les mettre au service de l'analyse d'un texte. Le jury peut ainsi inviter les candidates et candidats à préciser la traduction par groupes de mots syntaxiques d'un passage de l'un des textes proposés dans le projet d'apprentissage destiné aux élèves. Il peut également convier les candidates et candidats, à partir d'un texte latin ou grec assorti de sa traduction française, à en proposer la traduction par groupes de mots syntaxiques. Il peut aussi demander de commenter deux traductions d'un même passage latin ou grec. Chacun de ces exercices constitue l'occasion d'explicitier des faits de langue.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité de la candidate et du candidat à concevoir et à mettre en œuvre un enseignement des LCA. La candidate ou le candidat doit pouvoir justifier le choix d'un texte ou d'un support, préciser les apprentissages qu'il permet de construire, expliquer les activités proposées aux élèves, les relier expressément aux programmes en vigueur. Les questions peuvent porter sur les modalités d'apprentissage de la langue (comment le candidat envisage d'enseigner le système flexionnel, par exemple, ou comment engager les élèves dans une réflexion fructueuse sur le dialogue entre mondes anciens et contemporains, quels liens établir avec les

enseignements liés aux disciplines d'origine des candidats...), sur la traduction ou sur la manière dont celle-ci contribue à la compréhension et à l'interprétation des textes. Elles peuvent également conduire la candidate ou le candidat à envisager des adaptations de son projet à un autre niveau ou à une autre situation d'enseignement. Le jury peut enfin l'amener à réfléchir à l'inscription de cet enseignement dans l'établissement, notamment à travers le travail en équipe ou les démarches interdisciplinaires.

Le jury apprécie ainsi la capacité à mobiliser des connaissances solides pour raisonner sur une situation pédagogique et répondre avec précision aux questions qui lui sont soumises. Il apprécie également la solidité des connaissances relatives au monde antique et la capacité à les mobiliser avec justesse dans l'étude des textes.

Conseils pour l'épreuve orale

Le jury recommande aux candidates et candidats de préparer avec soin les dix minutes consacrées à l'exposé. Ce temps ne doit pas conduire à reprendre successivement les différentes parties du dossier, dont le jury a déjà pris connaissance. Il permet plutôt d'en dégager les lignes de force et de mettre en perspective le parcours qui conduit à la certification. Le candidat peut également revenir sur certains choix de son projet pédagogique pour en faire apparaître les enjeux. Un exposé clairement construit, maîtrisé dans sa durée et détaché autant que possible de notes entièrement rédigées favorise l'entrée dans l'échange.

La préparation de l'entretien suppose de reprendre avec attention l'ensemble des éléments mentionnés dans le dossier. Les candidates et candidats doivent être en mesure de préciser une référence, de revenir sur le choix d'un texte ou d'expliquer une proposition pédagogique. Ils gagneront à connaître précisément les textes antiques qu'ils ont eux-mêmes retenus et à pouvoir rendre compte des faits de langue qu'ils comportent. Une connaissance suffisamment précise des programmes est également nécessaire pour situer les propositions formulées et les apprentissages envisagés.

Une attention particulière doit être accordée à la maîtrise de la langue ancienne. Celle-ci ne peut se construire ou se consolider par la seule révision ponctuelle de notions grammaticales. Le jury encourage une fréquentation régulière des textes en langue originale, notamment par la pratique du « petit latin » ou du « petit grec ». Cette pratique consiste à lire de manière suivie une quantité relativement importante de texte latin ou grec, généralement à l'aide d'une édition bilingue : le lecteur cherche d'abord à comprendre le texte original, en identifie les structures et vérifie progressivement sa compréhension à l'aide de la traduction, au besoin. Elle développe la familiarité avec le lexique et les constructions syntaxiques, voire les habitudes d'écriture des auteurs.

Pour le latin, des textes narratifs ou épistolaires relativement accessibles peuvent constituer de bons points d'entrée : certaines lettres de Cicéron, les *Lettres* de Pline le Jeune, des passages narratifs de César ou encore certaines *Lettres à Lucilius* de Sénèque permettent d'installer progressivement cette pratique. Pour le grec, Xénophon, notamment l'*Anabase*, offre traditionnellement un accès favorable à la lecture suivie ; on pourra également travailler sur les *Fables* d'Ésope ou certains discours de Lysias. Les éditions bilingues de la Collection des Universités de France (« Budé ») et les volumes bilingues de « Classiques en poche », aux Belles Lettres, se prêtent particulièrement à cet usage.

Les candidates et candidats qui souhaitent reprendre plus progressivement la langue peuvent également tirer profit des collections « Les Petits Latins » et « Les Petits Grecs », publiées par La Vie des Classiques, aux Belles Lettres. Les ouvrages proposent une progression adaptée à différents niveaux et conduisent de la lecture bilingue vers une lecture plus autonome ; ils permettent ainsi de retrouver une pratique régulière de la langue sans placer d'emblée le lecteur devant les difficultés d'une version universitaire. Le jury attire également l'attention sur les ressources développées par le projet universitaire AGLAE (Autour du Grec et du Latin Actifs. Expérimentations), porté par l'Université de Lille. La collection AGLAE propose des textes antiques authentiques dont l'accès est préparé par deux paraphrases successives, de difficulté croissante, accompagnées d'un lexique et de pistes d'interprétation. Des enregistrements et des fiches pédagogiques en libre accès complètent ces ouvrages. Cette démarche peut être particulièrement intéressante pour des candidates et candidats qui souhaitent à la fois consolider leur propre lecture du latin ou du grec et découvrir des démarches différentes de la seule traduction scolaire.

Il s'agit ainsi de revoir des points fondamentaux de grammaire au fil de la lecture, d'identifier les points à réviser en priorité, en s'appuyant au besoin sur une grammaire de référence.

La préparation ne saurait cependant se limiter à la consolidation des connaissances linguistiques. Le jury invite les candidates et candidats à réfléchir en amont aux enjeux actuels de l'enseignement des LCA. Même si cette réflexion reste nécessairement en partie théorique pour une ou un professeur qui ne les enseigne pas encore, elle permet d'aborder l'entretien avec une représentation plus juste des réalités de la discipline. Comment donner aux élèves le désir de commencer le latin ou le grec ? Comment maintenir leur intérêt au fil des années ? Quelle place donner à la lecture effective de la langue ancienne ? Comment articuler l'exigence propre à son apprentissage avec le plaisir de

découvrir les textes et les mondes antiques ? Ces questions touchent directement à l'attractivité des LCA et à la constitution, puis à la fidélisation, des groupes d'élèves. Elles invitent la ou le futur enseignant à penser non seulement les contenus qu'il ou elle souhaite transmettre, mais les conditions dans lesquelles les élèves pourront se les approprier.

L'entretien doit enfin être envisagé comme un échange. Les questions du jury peuvent inviter à préciser une réponse ou à reconsidérer un choix. Elles peuvent aussi conduire le candidat à envisager une autre manière de conduire un apprentissage. Il est préférable de prendre le temps d'examiner la question posée plutôt que de chercher à restituer une réponse préparée. La capacité à raisonner à partir d'un texte ou d'une situation d'enseignement et à reconnaître le cas échéant une difficulté témoigne d'une posture professionnelle adaptée à l'esprit de la certification.

Le jury garde à l'esprit que les candidats ne sont pas encore spécialistes de l'enseignement des langues anciennes et que la certification marque précisément l'entrée dans un nouveau champ de leur parcours professionnel. Il n'attend donc pas une expertise déjà pleinement constituée, mais des connaissances suffisamment solides pour envisager cet enseignement et une réflexion didactique en cours de construction. La conscience des domaines qui devront encore être approfondis et la volonté de poursuivre sa formation après l'obtention de la certification participent pleinement de cette démarche.

RETOUR SUR LA SESSION 2025

Trois candidats se sont présentés à l'oral.

Tous les candidates et candidats étaient des enseignants en exercice, qui maîtrisaient les codes de l'expression orale et s'exprimaient avec aisance ; l'échange au cours de l'entretien s'en est trouvé facilité.

Le jury a apprécié la maîtrise de la culture antique, tant grecque que latine, dont ont fait preuve les candidates et candidats. Il est en effet incontournable de connaître certaines œuvres du répertoire ou certains grands moments de l'histoire de Rome ou de la Grèce. Par exemple, la conjuration de Catilina est un moment crucial de l'histoire romaine, Néron un empereur non moins marquant. Le jury invite donc les candidates et candidats à consolider ce socle culturel, en consultant régulièrement des ouvrages de référence.

La culture littéraire des candidates et candidats a également été valorisée.

Les compétences linguistiques se sont avérées le point le plus fragile de cette session, ce qui est compréhensible au regard des parcours universitaires des candidates et candidats. Toutefois, une préparation régulière, nourrie par la lecture suivie des textes selon les conseils formulés plus haut, permet dans tous les cas d'atteindre le niveau attendu par le jury.

Le jury a particulièrement apprécié de pouvoir entrer dans un échange sincère avec les candidates et candidats, autour de leur rapport à l'Antiquité, aux textes et de la manière dont ils et elles se projettent dans l'enseignement des LCA.

Le jury souhaite enfin vivement encourager les professeurs à s'engager dans la préparation de cette certification complémentaire en se nourrissant des précédents conseils et en prenant notamment appui sur le parcours d'accompagnement proposé par l'École académique de la formation continue (EAFC).

RESSOURCES : bibliographie et sitographie indicatives

Pour commencer

1. Ministère de l'Éducation nationale, Certification complémentaire – Création dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité, note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018. Ce texte définit les compétences évaluées et constitue la référence première pour préparer l'épreuve.
2. Éduscol, Vademecum Langues et cultures de l'Antiquité – Certification complémentaire. Il précise le contenu du dossier, le déroulement de l'épreuve et les attendus propres aux options latin et grec.
3. Programmes de LCA en vigueur (cycle 4 ; voie générale et technologique), pages Éduscol. Ils permettent d'inscrire le projet pédagogique dans les cadres réglementaires et de situer les apprentissages envisagés.
4. Pour la langue : choisir un point d'entrée dans la rubrique « Pour reprendre progressivement la langue » ci-dessous, selon son niveau de départ.

Pour reprendre progressivement la langue (du plus accompagné au plus autonome)

- « Les Petits Latins » et « Les Petits Grecs », La Vie des Classiques, aux Belles Lettres. Organisés selon plusieurs niveaux, ces volumes conduisent de la lecture bilingue vers une lecture plus autonome, sans placer d'emblée devant les difficultés d'une version universitaire.
- Collection AGLAE, Presses universitaires du Septentrion. Des textes antiques authentiques dont l'accès est préparé par des reformulations graduées, accompagnées d'un lexique et de pistes d'interprétation ; enregistrements et fiches pédagogiques en libre accès.
- Collection des Universités de France (« Budé ») et volumes bilingues des « Classiques en poche », Les Belles Lettres. Les éditions bilingues qui se prêtent à la lecture suivie (« petit latin », « petit grec »).

Outils lexicaux

- BERTRAND, Joëlle, *Vocabulaire grec. Du mot à la pensée. L'abrégé*, Paris, Ellipses. Un outil structuré pour acquérir et consolider le lexique grec en travaillant les mots en réseaux.
- CAZANAVE, Michel, *Lexique latin pour débiter. Vocabulaire fréquentiel, présentation thématique, expressions*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté. Particulièrement adapté à la reprise du latin.

Pour approfondir la réflexion didactique

- AUGÉ, Dominique, *Refonder l'enseignement des langues anciennes : le défi de la lecture*, Grenoble, UGA Éditions, 2013, rééd. 2019. Une réflexion utile sur l'apprentissage de la lecture en latin et en grec, et sur les moyens de conduire l'élève vers l'autonomie face au texte.
- BASTIN-HAMMOU, Malika, FONIO, Filippo et PARÉ-REY, Pascale (dir.), *Fabula agitur. Pratiques théâtrales, oralisation et didactique des langues et cultures de l'Antiquité*, Grenoble, UGA Éditions, 2019. Pour interroger la place de l'oral et des pratiques actives.

Ressources numériques

- Odysseum – La maison numérique des humanités : <https://odysseum.eduscol.education.fr/>
- Site pédagogique académique : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/lettres/lca/>
- Revue pédagogique des langues anciennes : <https://revuedepedagogiedeslanguesanciennes.fr/>